



**SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE
TRAITEMENT DES EAUX USEES
DE LA REGION DE SACY-LE-GRAND**

COMPTE-RENDU COMITE SYNDICAL DU 8 AVRIL 2015

Le mercredi huit avril deux mil quinze à dix neuf heures, les membres du comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Sacy-Le-Grand.

Etaient présents :

Monsieur Patrick CAPIAUX
Monsieur Alain VERDIS (pouvoir de Monsieur Jean-Paul DREVILLE)
Monsieur Michel RUBE
Monsieur Philippe LADAM
Monsieur Jean-François CROISILLE
Monsieur René ANTROPE

Absents excusés:

Monsieur Roger MENN
Madame Corinne TROUVAIN
Monsieur Jean-Paul DREVILLE (pouvoir à Monsieur Alain VERDIS)

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé et signé par les membres présents.

I - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – VOTE DU COMPTE

ADMINISTRATIF 2014 :

Le compte de Gestion du receveur est approuvé.

Sous la Présidence de Monsieur René ANTROPE, le compte administratif est voté, à l'unanimité, de la façon suivante :

INVESTISSEMENT :	Dépenses :	10 951,36 €
	Recettes :	76 926,93 €
	Excédent :	65 975,57 €
EXPLOITATION :	Dépenses :	44 047,24 €
	Recettes :	169 138,35 €
	Excédent :	125 091,11 €
EXCEDENT GLOBAL :		191 066,68 €

II - AFFECTATION DU RESULTAT :

Le comité syndical décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2014 comme suit :

- Au compte 002 « Excédent reporté » : 125 091,11 €

III – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

Monsieur le Président fait le point sur les différents projets à savoir :

- Travaux liés à la restauration de la zone humide ;
- Maîtrise d'œuvre des travaux au travers du groupement de commandes de la CCVL ;
- Proposition de mesure de débits d'eaux usées.

IV – PROPOSITION POUR UNE MESURE DE DEBITS :

Monsieur le président présente un projet ayant pour but de mesurer en continu des eaux usées provenant de la commune de Catenoy et se rejetant sur les réseaux d'assainissement puis la station d'épuration de Sacy-le-Grand. Cette mesure en continu devra permettre de dissocier les volumes d'eaux usées brutes, les eaux claires météoriques et les eaux claires permanentes.

La durée proposée pour cette campagne est de 3 semaines.

Les membres présents autorisent le Président à engager cette démarche et à signer le devis proposé par la Lyonnaise des Eaux d'un montant de 1 640 € HT.

V - BUDGET PRIMITIF 2015 :

Le budget primitif est voté, à l'unanimité, comme suit :

INVESTISSEMENT :	Dépenses :	178 402,68 €
	Recettes :	178 402,68 €
EXPLOITATION :	Dépenses :	155 887,11 €
	Recettes :	155 887,11 €

VI – REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE SACY-LE-GRAND :

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, accepte de reverser à la commune de Sacy-le-Grand au titre de l'année 2015, une somme de 610,00 € qui correspond au remboursement de frais divers de secrétariat (fournitures administratives, frais d'affranchissement, etc...).

VII – CONVENTION DE DEVERSEMENT DES EFFLUENTS INDUSTRIELS – SOCIETE ADDIVANT :

Monsieur le Président rappelle qu'une convention entre le présent syndicat, la communauté de communes du Clermontois, et la Société ADDIVANT a été élaborée.

Ce document définit les modalités complémentaires à caractère administratif, technique, juridique et financier que les parties s'engagent à respecter pour la mise en œuvre de l'arrêté d'autorisation de déversement des effluents industriels de l'Etablissement, dans les réseaux publics.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

VIII - PROJET DE RESTAURATION D'UNE ZONE HUMIDE ET D'AMELIORATION DE LA QUALITE GLOBALE DES EAUX DU MARAIS DE SACY - CONVENTION DE MANDAT :

Monsieur le Président rappelle :

- La délibération du Conseil Syndical en date du 5 novembre 2013 précisant que suite à une étude réalisée par le bureau d'études SOGETI en 2012, il avait été constaté que des eaux de mauvaises qualités se déversent dans la frette le long de la route de Cinqueux ;
- La préconisation des travaux, nécessaires à l'amélioration de cette situation ayant un impact négatif sur le marais, incluant entre autre, la création d'une zone « tampon » sur une peupleraie (parcelle cadastrée AK n° 88) ;
 - La signature d'un contrat, après consultation, avec la Société RIVE pour l'étude de ce projet pour un montant de :
 - 8 680 € HT en ce qui concerne la tranche ferme;
 - 5 295 € HT en ce qui concerne la tranche conditionnelle (suivi des travaux éventuels).
 - Que ce dossier bénéficie d'une aide de 80% de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et les 20% restants sont à la charge de la commune de Sacy-le-Grand et du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Eaux Usées de la Région de Sacy (10% chacun) ;
 - Qu'une convention de mandat a déjà été établie entre les 2 collectivités afin de régulariser l'aspect financier de la tranche ferme ;

Il précise que la tranche conditionnelle sera réalisée et que la convention de mandat correspondante doit donc être désormais établie.

A l'unanimité, le Conseil Syndical autorise Monsieur le Président, à signer cette 2^{ème} convention de mandat.

IX – GROUPEMENT DE COMMANDES :

Monsieur le président rappelle les termes de la délibération du conseil syndical en date du 6 décembre 2011 :

- Approuvant la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre et des travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées du Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Eaux
- Approuvant L'adhésion au groupement de commandes,
- Approuvant le choix de la Communauté de Communes du Liancourtois en qualité de coordonnateur,
- Autorisant le Président à signer la convention constitutive du groupement et les documents s'y rapportant,
- Désignant Monsieur Raoul CUGNIERE, membre titulaire, et Monsieur Emmanuel CAVICCHI, membre suppléant, comme représentants au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes,

- Autorisant le Président à lancer les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux pour la réalisation des travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées, et à signer tous les actes afférents à ces marchés.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'entériner les décisions de la délibération du 6 décembre 2011 ;
- De désigner de **Monsieur Patrick CAPIAUX**, membre titulaire, et **Monsieur Alain VERDIS**, membre suppléant, comme représentants au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes ;
- D'autoriser Monsieur le président à solliciter des subventions, au taux le plus élevé, auprès de différents organismes (Etat, Agence de l'Eau Seine Normandie, Conseil Général...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

Le Président

Patrick CAPIAUX

